

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV  
7 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :** BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) - BARTHES Florence (Inter Oc) - BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) - BOURJADE Jean (InterBeaujolais) - CHANEL Floriane (CNIV) - DE CHASSEY Baudouin (CIVJ) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - EYMARD Brice (CIVP) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc) - HAUSHALTER Georges (CIVB) - MAHE Héloïse (CNIV) - NAULIN Sylvain (InterLoire) - PAJOTIN Valérie (Anivin de France) - RIOU Christophe (CNIV) - VANIER Christian (BIVB) - VILLARET Jérôme (CIVL)

Le Président ouvre la séance en proposant aux participants de faire un tour de table des régions sur les vendanges principalement, les stocks et l'état des marchés, comme traditionnellement lors du Conseil Exécutif de rentrée.

Globalement ce qui peut être retenu de cet échange est que les vendanges sont précoces et se présentent de façon extrêmement hétérogènes, mais majoritairement déficitaires du fait du gel, de la grêle, de la coulure et de la sécheresse. Des problèmes de revenus et d'alimentation du marché sont à craindre, notamment du fait de la hausse potentielle des prix.

### **1. Procès-verbal du Conseil Exécutif**

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 20 juillet 2017 est validé à l'unanimité.

### **2. Etats Généraux de l'Alimentation**

Les Etats Généraux de l'Alimentation annoncés de longue date ont démarré au début du mois de septembre. Le premier constat est que si les organisations nationales (notamment la Fnsea ou l'Ania) sont très présentes, la filière viticole l'est moins en tant que telle. Les Interprofessions agricoles sont représentées par le Cliaa. Elles participent à titre d'observateurs pour les sujets concernant le statut et les missions interprofessionnelles. Des enquêtes « citoyennes » ont lieu pour compléter les travaux réalisés en groupes de travail, mais elles sont très orientées dans les formes des questions posées.

*i. Position de filière*

Jean-Marie Barillère fait part aux membres du Conseil Exécutif du travail qu'il réalise actuellement sur un document visant à définir une position de filière la plus cohérente possible et conformément à ce qui lui avait été demandé<sup>1</sup>.

Ce document comprend plusieurs points qu'il présente :

- Il n'y a pas qu'un seul marché du Vin et les facteurs de création de valeur sont très différents en fonction des catégories de vins concernées (100€ versus 2€ la bouteille). Ce point va devoir être expliqué aux politiques et aux administrations.

Le marché français n'a pas la même échelle de valeur que le reste du monde : la question qui doit être posée est donc celle de l'adaptation de la filière au marché mondial (et non l'inverse).

- Concernant les parts de marché à l'export :
  - Des accords de libre-échange doivent être conclus et l'accès aux différents marchés doivent être travaillés, mais sur ceux qui sont véritablement significatifs sur le plan économique,
  - En cas de barrières non tarifaires ou politiques, des aides publiques doivent être envisagées pour aider la filière à en supporter les conséquences,
  - L'accès au marché doit être facilité par la création d'un guichet unique pour réaliser ses démarches,
  - Des programmes d'aides efficaces doivent être mis en place,
  - Les barrières intra-européennes doivent être supprimées : le marché européen est un marché unique qui doit montrer une cohérence, par exemple, sur le paiement de la TVA ou des droits d'accises.
- Concernant l'adaptation des produits aux différents marchés,
  - Les normes administratives ou professionnelles qui ne créent pas de valeur ne doivent plus être imposées à/par la filière (par exemple, la création d'une Indication géographique qui n'entraîne pas d'augmentation de revenu à l'hectare pour le producteur).
  - Une certaine souplesse doit être envisagée dans les cahiers des charges afin de permettre une meilleure adaptation (par exemple, nouveaux cépages ou nouveau mode de conduite).
- Concernant des revenus pour les produits agricoles plus rémunérateurs,
  - Une adaptation du droit de la concurrence doit être possible pour l'agriculture en général, mais plus particulièrement pour les produits sous signes de qualité. Une approche économique est nécessaire.
- Concernant l'avenir et la transition écologique,
  - Les règles nationales doivent pouvoir être adaptées régionalement (par exemple, la question de l'irrigation),
  - Une marge de progrès est possible, mais l'ouverture du cahier des charges doit pouvoir permettre d'adapter les modes de conduite, sans blocage administratif. D'autre part, tous les produits phytosanitaires nocifs (sans délais de réentrée) doivent être sortis du marché.

---

<sup>1</sup> Ce document a été transmis à tous les Présidents d'Interprofessions, par mail, le 15 septembre.

Ces différents points sont très bien accueillis par les membres du Conseil Exécutif. Un débat autour de la question du droit de la concurrence est lancé et il est rappelé qu'un rééquilibrage entre les différents principes du droit de la concurrence doit avoir lieu, en particulier le meilleur prix pour le consommateur et l'assurance d'un revenu correct pour l'agriculteur, mais aussi dans les négociations avec la Grande distribution et enfin, que les opérateurs disposent des moyens utiles pour lutter contre le détournement de notoriété au travers notamment des produits d'appels.

Le Conseil Exécutif demande à ce que soit ajoutée la question des délais de paiement.

Le Conseil Exécutif donne mandat à l'unanimité au Président pour qu'il rédige cette position de filière avec ses deux vices présidents, et en collaboration avec les Présidents de la Cnaoc et de l'UMVin, et qu'elle soit ensuite transmise à l'ensemble des Présidents des Organisations professionnelles, et bien entendu, aux Présidents d'Interprofessions.

*ii. Plan National d'Aide*

*Cf. Document de séance*

Un compte rendu de la mission organisée en Espagne, à la demande du Conseil Exécutif est fait en séance. A cette occasion, il est rappelé que son objectif initial était de comprendre comment l'administration espagnole réussit à payer le solde des dossiers de Promotion OCM en 75 jours à réception de la demande par l'opérateur (en année N+1), mais aussi de saisir le fonctionnement espagnol de la mesure et éventuellement de préconiser des pistes d'amélioration en France.

Le principal enseignement de cette mission est qu'il n'existe pas de réelles divergences de fond dans la mise en œuvre de la mesure Promotion, que ce soit au regard du champ d'éligibilité, des justifications des dépenses exigées ou du type de contrôle réalisé par les administrations avant (exhaustif et complet) ou après le paiement des soldes. Les grandes différences se trouvent dans l'encadrement institutionnel et administratif de la mesure, et c'est bien à ce niveau-là que se sont situées les réponses aux questions posées par le Cniv : mise à disposition en région de personnel dédié pour un travail d'accompagnement des bénéficiaires ; d'autre part, ce sont les services centraux qui prennent les décisions définitives sur les dossiers d'aides, les délais de réponse sont ainsi extrêmement réduits. Enfin, les règles, à la fois de fond et de forme, sont définies et imposées par l'Administration sans intervention des professionnels.

Ainsi, trois pistes de réflexion sont proposées au Conseil Exécutif. La première pourrait porter sur une dichotomie possible entre les services administratifs gestionnaires des dossiers et les services décisionnaires. La seconde, dans la limite du fonctionnement de FranceAgriMer, pourrait porter sur la distance à envisager entre les professionnels et la gestion de la mesure. Et enfin, la troisième et dernière consiste dans une gestion annuelle de la mesure.

Enfin, il est rappelé que l'ensemble de ces pistes ne peuvent être étudiées que dès lors que la question du personnel suffisant et compétent mis à disposition de la gestion de la mesure a été réglée avec l'administration.

Le Conseil Exécutif donne mandat au Cniv pour travailler avec les Directeurs sur les pistes de réflexion 1 et 3. La seconde concernant la distance à envisager entre les professionnels et la gestion de la mesure a fait l'objet d'une certaine réserve, et devrait évoluer vers une réflexion sur la place des professionnels au sein de la mise en place de la mesure et la bonne prise en compte des responsabilités de chacun (administrations / professionnels).

### *iii. Vin et Société*

Krystel Lepresle, nouvelle Déléguée Générale de Vin et Société se présente et fait état rapidement de la campagne publique contre le cancer. Elle informe le Conseil Exécutif de la rédaction et de la diffusion d'un communiqué de presse s'inquiétant de la discrimination au regard des vins de cette information gouvernementale. Elle explique également la réflexion en cours sur un éventuel recours juridique lié à cette question de la discrimination.

Concernant les Etats Généraux, il n'a pas paru pertinent que Vin et Société se présente, en tant que tel, aux ateliers, même si la question de la communication, notamment sur les risques, fait partie de celles qui sont étudiées.

### **3. Etat du Programme du Plan déperissement**

Christophe Riou réalise un point d'étape sur l'avancement du plan déperissement.

Il rappelle, en particulier, ce qui a constitué un point fort du plan : l'annonce des neuf premiers lauréats de l'appel à projets de recherche qui a fait l'objet d'un communiqué de presse, bien repris dans les médias. L'annonce a circulé dans la presse technique et en région. La régionalisation du plan doit se poursuivre.

Un séminaire scientifique se tiendra à Bordeaux les 21 et 22 novembre prochain afin de préparer 2018.

Des réseaux de « viticulteurs acteurs » vont être mis en place dans trois régions pilotes (Val de Loire, Rhône-Provence et Charentes) guidés par les chambres d'agriculture. Cette initiative a vocation à être déclinée dans tous les vignobles. Ils seront ainsi porteurs d'actions concrètes et force de relais.

Les chambres d'agriculture vont former des techniciens conseils qui formeront eux-mêmes des vigneron. En parallèle, des rendez-vous ont été pris avec les fonds de formation (par exemple, le Fafsea).

Le site internet a été lancé. Il contient notamment des lettres d'informations à destination des Interprofessions pour leurs ressortissants. Il est important de faire connaître cette plateforme.

Une première feuille de route a été partagée avec la pépinière. Elle porte sur le renouvellement du parc de vignes-mères de greffons et sur la mise en place d'une marque de certification liée à l'« origine française » qui certifierait leur qualité et leur traçabilité.

Enfin, un point d'étape important a signalé a été le comité de suivi en juin qui a montré la mobilisation des acteurs du plan. Il a réuni des Présidents de l'Inra, de l'IFV, de l'APCA et de la FFPV.

### **4. Orientations budgétaires**

Le Trésorier, Michel Bernard, propose que, sauf dossiers spécifiques actés par les instances du Cniv, le budget 2017 sera reconduit en 2018. Le Conseil Exécutif donne mandat au Cniv de construire un budget sur ces bases<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> L'Assemblée Générale du Cniv a validé la mise en place d'un panel CHR 2018 avec une subvention FranceAgriMer et le lancement du Pavillon des Vins avec un budget de 350 000€HT.

## **5. Question diverse : Les représentants d'intérêt**

Le Cniv rappelle les nouvelles obligations liées aux lois sur la transparence de la vie publique qui contraignent les Interprofessions à s'enregistrer en tant que représentants d'intérêts et à assurer un suivi de leurs contacts avec des institutionnels.

Une note est disponible pour les Interprofessions sur le sujet.

\*\*\*\*\*

## CALENDRIER DES REUNIONS DU CNIV POUR L'ANNEE 2018

<b>DIRECTEURS</b>	JEUDI 25 JANVIER JEUDI 8 MARS JEUDI 19 AVRIL JEUDI 17 MAI JEUDI 12 JUILLET JEUDI 11 OCTOBRE JEUDI 13 DECEMBRE	9H30 – 14H30
<b>CONSEIL EXECUTIF</b>	JEUDI 1 <sup>ER</sup> FEVRIER JEUDI 15 MARS JEUDI 26 AVRIL JEUDI 24 MAI JEUDI 19 JUILLET JEUDI 6 SEPTEMBRE JEUDI 18 OCTOBRE JEUDI 20 DECEMBRE	10h00 – 14h30
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>	JEUDI 21 JUIN JEUDI 29 NOVEMBRE	10h00
<b>COMMISSION ECONOMIE</b>	VENDREDI 26 JANVIER VENDREDI 16 FEVRIER JEUDI & VENDREDI 22 & 23 MARS VENDREDI 20 AVRIL VENDREDI 8 JUIN VENDREDI 6 JUILLET JEUDI & VENDREDI 20 & 21 SEPTEMBRE VENDREDI 19 OCTOBRE VENDREDI 23 NOVEMBRE VENDREDI 14 DECEMBRE	
<b>PLAN DEPERISSEMENT</b>		
<b>CST DGER</b>		10h00 – 16h00
<b>Conseil de Surveillance</b>		14h30 – 17h
<b>CoTech</b>		9h30 – 16h00

CNIV – 12 rue Sainte-Anne - 75001 Paris Tél. : + 33 1 53 29 92 80 - E-mail : [cniv@cniv.asso.fr](mailto:cniv@cniv.asso.fr)

Millésime Bio	29 au 31 janvier 2018 (Montpellier)
Salon des vins de Loire	5 au 6 février 2018 (Angers)
Vinisud	18 au 20 février 2018 (Montpellier)
SIA	24 février au 4 mars 2018 (Paris)
Vinexpo New York	5 au 6 mars 2018 (New York)
Assemblée générale UMVIN	7 mars 2018 (Paris)
ProWein	18 au 20 mars 2018 (Düsseldorf)
Congrès FNSEA	27 au 29 mars 2018 (Tours)
Semaine des Primeurs Bordeaux	2 au 6 avril 2018 (Bordeaux)
Rencontres Vignerons Indépendants	4 et 5 avril 2018
Assemblée Générale FEVS	12 avril 2018 (Paris)
Assemblée Générale/Congrès Vin IGP	juin 2018 (Var)
Congrès CCVF	Juillet 2018
Congrès FFPV	octobre

Congrès OIV  
Vinitech

19 au 23 novembre 2018 (Punta del Este, Uruguay)  
27 au 29 novembre 2018 (Bordeaux)